

INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Vu le code général des collectivités territoriales,

L'an deux mille quatorze, le vingt-neuf mars, à dix heure trente, les membres du conseil municipal proclamés élus à la suite des élections municipales du 23 mars 2014, se sont réunis dans la salle du conseil suite à la convocation que leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L2122-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales.

Il appartient au Maire sortant de procéder à l'installation de la nouvelle assemblée.

Madame JUDAS prend la parole :

Rappel des résultats du scrutin du 23 mars 2014

Inscrits : 1329

Votants : 968

Nuls et blancs : 76

Exprimés 892

Les listes en présence ont obtenu :

Liste « Urzy au Cœur du Val de Nièvre » conduite par Mme Huguette JUDAS

478 Voix (53.6%) 15 sièges

Liste « Tous unis pour Urzy » conduite par M. Roger RIGAUD

414 Voix (46.4%) 4 sièges

Etaient présents Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux

Madame Huguette JUDAS*

Monsieur Daniel CHALENCON*

Madame Isabelle THILLIER*

Monsieur Daniel GOBET*

Madame Danielle AUDUGE*

Monsieur Patrick REGNAULT*

Madame Sylvie LE PAPE

Monsieur Jean-Pierre LEGRAND (absent excusé qui donne procuration à M. CHALENCON)

Madame Christine LABALTE

Monsieur René BONNEAU

Madame Bernadette PIGELET

Monsieur Michel AUXIETRE

Madame Jacqueline FIZAILNE

Monsieur Gilles DEVIENNE

Madame Lydie SABY

Monsieur Roger RIGAUD* (absent)

Madame Monica MANZI (absente)

Monsieur Jean-Marie GOBET (absent)

Madame Jacqueline CRISTO (absente)

*conseillers communautaires

En préambule et avant de procéder à l'installation du nouveau conseil municipal suite aux élections du 23 mars 2014, je dois vous lire une déclaration des 4 élus de la liste « Tous unis pour Urzy » qui sera, à leur demande, publiée dans le compte rendu.

*« Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux,
Vous allez installer ce matin le conseil municipal, élire le maire et ses adjoints. C'est une réunion importante pour votre liste car elle va permettre d'orienter vos actions pour ce nouveau mandat.*

Nous ne souhaitons pas participer à ce premier conseil : cela vous permettra de vous installer sereinement et de vous organiser librement pour mettre en place votre programme.

Nous siégerons, les 4 élus de la liste « Tous unis pour Urzy », à partir du prochain conseil municipal dans le respect de la démocratie pour l'avenir d'Urzy ».

Signé, les élus de la liste « Tous unis pour Urzy » Roger RIGAUD, Monica MANZI, Jean-Marie GOBET, Jacqueline CRISTO.

En bonne démocrate que je suis, je regrette cette attitude qui est, à mes yeux, un manque de respect voire de mépris pour les 414 électrices et électeurs qui ont voté pour la liste « Tous unis pour URZY ». J'en prends acte pour l'avenir de notre commune.

Nous allons maintenant procéder à l'installation du nouveau conseil municipal.

Le Conseil Municipal désigne comme secrétaire de séance le plus jeune conseiller présent : Madame Danielle AUDUGE

Madame Huguette JUDAS cède la présidence de séance à Madame Jacqueline FIZAILNE doyenne d'âge de notre assemblée afin qu'il soit procédé à l'élection du Maire.

Madame la Présidente déclare que les règles du Quorum étant remplies il va être procédé à l'élection du Maire. « en application des articles L2122-4 et L2122-7 du code général des collectivités territoriales le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection à lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.»

Par ailleurs il y a lieu de constituer un bureau comprenant au moins deux assesseurs pour l'organisation du scrutin. Les assesseurs sont : Madame Bernadette PIGELET et Monsieur Daniel CHALENCON.

Après un appel à candidature, il est procédé au déroulement du vote :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins :	15
- bulletins blancs ou nuls :	0
- suffrages exprimés :	15
- majorité absolue :	8

A obtenu : Mme Huguette JUDAS 15voix

Madame Huguette JUDAS, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée maire, et a été installée. Elle a déclaré accepter d'exercer cette fonction et a déclaré qu'elle sera chargée des travaux et de l'urbanisme.

Délibération procédant à la création des postes d'adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la création de 4 postes d'adjoints.

Election des Adjoints

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7-2 ;

Considérant que, dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un. Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus ;

Madame Le Maire propose un délai de 5 minutes pour le dépôt des listes de candidats aux fonctions d'adjoint au maire.

Liste de candidats déposée :

« URZY AU CŒUR DU VAL DE NIEVRE »

- 1 Monsieur Daniel CHALENCON
2. Madame Isabelle THILLIER
- 3 .Monsieur Daniel GOBET
- 4 .Madame Danielle AUDUGE

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : ...	15
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : ...	0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : ...	15
Majorité absolue :	8

Ont obtenu :

– Liste « URZY AU CŒUR DU VAL DE NIEVRE », ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire.

Monsieur Daniel CHALENCON est proclamé 1^{er} adjoint chargé de la communication et des sports.

Madame Isabelle THILLIER est proclamée 2^{ème} adjoint chargée des finances.

Monsieur Daniel GOBET est proclamé 3^{ème} adjoint chargé de l'environnement et des animations municipales.

Madame Danielle ADUGE est proclamée 4^{ème} adjoint chargée des affaires scolaires et sociales

Madame JUDAS prend la parole pour son discours d'installation.

« Dans cette période difficile, je voudrais tout d'abord avoir une pensée pour toutes celles et tous ceux qui sont dans la peine ou qui rencontrent des difficultés personnelles ou professionnelles.

Je tiens à remercier toutes les électrices et tous les électeurs qui se sont déplacés dimanche dernier pour voter (72,8 % de participation) ainsi que celles et ceux qui ont porté leurs suffrages sur notre liste (53,59 %).

Je n'oublie pas les 46,41 % des suffrages qui se sont portés sur la liste adverse.

Par contre, je ne peux m'empêcher de dire que ces électeurs ont été trompés par une campagne faite de contre-vérités.

En effet, en 2008, nous nous étions affrontés sur une idée bien précise : celle du rattachement de notre commune à l'ADN auquel je m'étais fermement opposée avec mes colistiers de l'époque et auquel je continuerai de m'opposer avec ma nouvelle équipe.

Cette année nos adversaires ont centré leur opposition sur le projet BMX.

Je voudrais une nouvelle fois redire et affirmer avec force que ce projet n'est pas communal mais intercommunal ; qu'il ne pouvait donc pas être dans notre programme de 2008 ; qu'il n'a été initié qu'en 2009 et par la CCBN.

Effectivement, les 80 % de subventions accordées seront indirectement payées par nos impôts, vos impôts mais il en est de même pour la gestion des écoles, la réfection des routes, les subventions versées aux associations y compris celles des comités de jumelage, pour les indemnités allouées aux élus et pour le paiement par la mairie des cotisations de retraite que les élus en activité peuvent demander, ce qui a d'ailleurs été fait avant 2008.

Maintenant, je suis le maire de l'ensemble des urzycoises et des urzycois et comme pendant le mandat précédent, je ferai abstraction de leur choix au moment du vote. J'en prends l'engagement solennel aujourd'hui.

Femme intègre, je continuerai d'être celle que j'ai été pendant 6 ans : disponible, droite, honnête et généreuse.

Jamais, je ne profiterai de ma position de maire pour m'octroyer certains avantages et notamment celui de faire travailler les employés de la commune à mon domicile comme cela a été fait avant 2008.

Vous allez peut-être me trouver très tranchante mais j'ai accompli un mandat en étant constamment surveillée et humiliée et je ne souhaite vraiment pas revivre une telle situation à laquelle j'ai dû et su faire face avec courage.

C'est pourquoi, il me paraît impossible de travailler avec les 4 élus de l'opposition, qui ont d'ailleurs fait le choix, ce matin, de pratiquer « la politique de la chaise vide ».

Avec les 3 adjoints et les 2 conseillers sortants élus dimanche dernier qui ont décidé de repartir avec moi et les 9 nouveaux élus de ma liste, nous allons poursuivre celle belle

dynamique que nous avons engagée depuis 6 ans et entreprendre de nouveaux projets pour que notre commune continue d'être celle où il fait bon vivre près de la ville mais à la campagne. Tout ceci, dans une totale transparence, en continuant d'avoir une gestion financière rigoureuse notamment en maîtrisant l'endettement.

A cet instant, je suis fière d'être à nouveau élue maire de notre commune. Malgré la loi sur la parité, j'ai constaté que pendant cette campagne, 83 % des têtes de liste en France étaient des hommes (81 % dans la Nièvre). Je suis donc doublement fière de représenter les « femmes maires » dans notre département.

Pour terminer mon propos, je me dois d'adresser plusieurs remerciements :

- **à mes 3 adjoints et mes 2 conseillers sortants et aux 9 femmes et hommes qui m'ont fait confiance et accepté de nous rejoindre.**
- **à Annie-Pierre LEMAITRE, Liliane DOMINGUEZ, Gérard PANNETRAT et Roland JUDAS qui n'ont pas été élus et je le regrette.**
- **aux anciens conseillers (Bertrand SEGUIN, André ADOUE et Dominique BOURDIAUX) qui ont tenu un bureau de vote et qui ont accompli leur mandat jusqu'au bout ainsi qu'aux habitants qui nous ont aidé pendant le déroulement de cette journée d'élections.**
- **à ma secrétaire générale, Sandrine KALTEMBACHER qui n'a pas ménagé son temps pour l'organisation de ces élections épaulée par les deux secrétaires.**
- **aux services de la Préfecture pour leur aide précieuse et leur disponibilité.**
- **aux personnes proches ou non qui nous ont soutenu pendant cette campagne.**
- **Remerciements appuyés à mon amie Annie-Pierre LEMAITRE, ma première première adjointe qui quitte l'aventure mais qui je le sais sera toujours à mes côtés.**
- **A ma famille et notamment à mon mari qui a fait preuve de patience mais aussi de combativité.**

Je ne peux pas terminer sans avoir une pensée pour Jean-Pierre LEGRAND a qui je souhaite un prompt rétablissement ainsi que pour Jean-Pierre AMELOT qui doit être fier de mon combat que nous avons commencé ensemble.

Je vous remercie ».